

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Travaux de pose de clôtures et de portails au stade Palazy
Type de marché	Travaux
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau - Stade Louis Palazy
Classification CPV	Pose de clôtures. (453420006)

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28-I du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Prix des prestations : 70 % 2-Valeur technique : 30 % <i>Moyens techniques et humains mis à disposition pour l'exécution du marché : 10%</i> <i>Qualité de la méthodologie des travaux, planning de mise en œuvre et mesures proposées pour assurer la sécurité du chantier : 20%</i>

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues

3

Date d'attribution

05/07/2013

Nom et adresse du titulaire

CLOTURES MAS - ZI Toulon-Est - BP 092 - 83079 TOULON CEDEX 9

Montant final du marché ou du lot attribué

24 010,00 € HT

Numéro du contrat

2013PA07

Sous-traitance déclarée

non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

16/07/2013

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.